

Faire ferme commu pour changer l'ag

Dans des fermes collectives aux activités diversifiées, des paysans inventent une nouvelle manière d'être agriculteur, en questionnant le rapport au travail et au capital de la profession.



Jeanne Macaigne.

En ce mois de décembre, une flopée de chaussures crottées marque l'entrée de la salle commune de la ferme de Belètré, en Indre-et-Loire. Cette société coopérative et participative (Scop) agricole née en 2016 compte quatre associés et quatre salariés, et accueille deux stagiaires peaufinant leur projet d'installation. « *Je peux prendre le tracteur ?* », s'enquiert Lucie Thieriot, maraîchère et associée. Car ici le matériel est partagé. D'autres cultivent des céréales et les transforment en farine, puis en pain.

A la Tournerie, en Haute-Vienne, depuis 2015, douze amis ont pris

la relève d'un éleveur bovin. La ferme de 83 hectares accueille aujourd'hui du maraîchage, de la culture de céréales transformées en pain et en bière, de l'élevage de chèvres, vaches et cochons, une fromagerie et un bar associatif. Aux Volonteux, dans la Drôme, ils sont une vingtaine à travailler sur les quelque 30 hectares de la ferme, où ont été créées une épicerie et une friperie en plus de diverses activités agricoles. En Ile-de-France, la coopérative d'activités et d'emploi (CAE) des Champs des possibles compte une soixantaine d'entrepreneurs-salariés agricoles. La plupart y testent pour un temps leur projet d'installation.

Mais une quinzaine ont choisi de développer durablement leurs activités au sein de la structure.

UNE NOUVELLE VISION DU COLLECTIF

Chez les aspirants agriculteurs, particulièrement ceux qui ne viennent pas de ce milieu, le collectif a la cote. « *On rencontre de plus en plus de gens qui veulent s'installer à plusieurs avec l'idée de travailler de manière différente, avec plus de possibilités d'entraide et des contraintes moins fortes* », note ainsi Jean-Baptiste Cavalier, coordinateur du Réseau national des espaces-tests agricoles.

Que l'on pense aux coopératives d'utilisation du matériel agricole, nées en 1945, ou aux groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), une forme juridique créée en 1962, le collectif n'est pas une notion nouvelle en agriculture. « *Ce qui est nouveau, c'est une certaine façon de le penser, comme une manière de reprendre une ferme, en développant chacun un atelier, et comme une réponse aux difficultés de transmission de certaines structures trop grandes et trop chères* », constate Cécile Gazo, sociologue qui travaille sur la diversification des dispositifs de soutien à l'installation.

Depuis plusieurs décennies, la tendance en France est en effet à la diminution du nombre d'exploitations – divisé par deux en trente ans [1] – et à leur

ne riculture

agrandissement. Elles faisaient en moyenne 69 hectares en 2020, soit 27 de plus qu'en 2000 [2].

Etre plusieurs facilite l'installation. « *Mutualiser l'investissement de départ permet de devenir agriculteur sans trop s'endetter, en partageant les risques mais aussi en ayant la possibilité de se retirer sans que l'outil de production ne s'effondre* », note Alice Martin-Prével, coautrice d'une étude de cas sur le sujet et chargée de projet chez Terre de liens, une association qui facilite l'accès au foncier pour les paysans. Elle loue par exemple des terres aux fermes de Belètré et de la Tournerie. Simplifier les entrées et sorties dans le métier est l'un des objectifs de ces projets collectifs qui rompent avec le modèle familial de l'agriculture et la tendance à la spécialisation des fermes. « *Je voulais proposer un modèle différent où chacun puisse participer à la décision et où l'on crée de l'autonomie et de l'intelligence dans le travail* », explique Rémy Léger, qui en 2011 a fondé la Scop des Volonteux sur les terres autrefois cultivées par ses grands-parents.

Dans le quotidien des fermes, le collectif a de multiples avantages. Il permet de s'entraider et de mutualiser le matériel et les équipements. Des synergies sont développées entre les activités pour gagner en autonomie. Aux Volonteux, le fumier des brebis fertilise les sols. Les cochons de la Tournerie sont nourris avec le petit-lait de la fromagerie et la drèche* de brasserie.

AU FOUR ET AU MOULIN

Développer plusieurs ateliers permet de garder la main sur toute la chaîne de valeur

économique, de la production à la vente en passant par la transformation, tout en limitant la charge individuelle de cette pluriactivité. « *Nous mutualisons la totalité de notre temps de commercialisation, que ce soit pour les ventes à la ferme, sur le marché ou pour les livraisons auprès des magasins de producteurs* », raconte Thomas Gibert, l'un des maraîchers de la Tournerie. C'est aussi un gage de solidité. « *La diversité permet de s'adapter au changement climatique et aux aléas économiques* », estime ainsi Rémy Léger.

A rebours de l'image sacrificielle d'un métier où l'on ne compte pas ses heures, ces groupes portent souvent une attention particulière au sujet. Selon l'Insee, les agriculteurs français travaillaient en moyenne 55 heures par semaine en 2019. Dans les fermes de Belètré, de la Tournerie et des Volonteux, la moyenne est plutôt autour de 45 heures. Chacun dispose de cinq semaines de vacances par an et de la majorité de ses week-ends : des contraintes sont organisées pour veiller à tour de rôle sur l'exploitation. « *Dès le départ, nous nous sommes fixé des priorités autour d'un triptyque temps de travail, rémunération, éthique de production* », explique Thomas Gibert. Aujourd'hui, les paysans de ces trois fermes parviennent à se dégager une rémunération équivalente au Smic.

A la différence des agriculteurs de la CAE des Champs des possibles, qui gardent une certaine autonomie dans la gestion de leur activité, les décisions relatives aux activités de ces trois exploitations et à leurs investissements sont prises en commun. Dans le

Gaec de la Tournerie, ou dans les Scop des Volonteux et de Belètré, chacun dispose d'une voix. Cette

forme Scop, rare en agriculture, a été choisie notamment parce qu'elle offre aux paysans associés le statut de salarié. « *Cela permet d'avoir une meilleure protection sociale en cas de maladie, de congé maternité, de chômage, et donc de pouvoir rebondir* », explique Mathieu Lersteau, l'un des cofondateurs de la ferme de Belètré.

LA SCOP POUR FACILITER LES TRANSMISSIONS

Puis encore que dans le collectif, ces derniers voient dans la Scop une réponse à l'enjeu du renouvellement des actifs agricoles. Plus de la moitié des 400 000 agriculteurs français devraient partir à la retraite dans la prochaine décennie. « *Si on veut demain nourrir correctement les populations en agriculture bio, il va falloir beaucoup de monde dans les champs. Il y a un vrai problème de recrutement* », souligne Sylvain Péchoux, cogérant des Champs des possibles.

La coopérative facilite la relève en ce qu'elle permet une transmission des fermes, sans cession de leur capital, celui-ci restant au sein de la structure, propriétaire de l'outil de production. A Belètré, chaque associé

AGIR

Simplifier les entrées et sorties dans le métier est l'un des objectifs des fermes collectives

* **Drèche** : résidu d'orge cuite qui reste dans la cuve après la cuisson de la bière et le soutirage du moût.

[1] Voir les « Tableaux de l'économie française », édition 2020, Insee, cvt.insee.fr

[2] Voir « Recensement agricole 2020 », Agreste, décembre 2021, cvt.insee.fr

